



LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

*personnel actif et retraité des
communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfectures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM*

Montreuil, le jeudi 06 novembre 2009

Monsieur le Ministre du Budget, des Comptes Publics
et de la Fonction Publique

139, Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi relatif à la réforme des collectivités locales est à présent connu.

Ce dernier s'inscrit dans la même logique que la Révision Générale des Politiques Publiques, la loi Hôpital Patient Santé Territoire, ainsi que la privatisation des services publics : la Poste.... Le but étant de réduire les dépenses publiques, au détriment des usagers, de l'aménagement harmonieux du territoire et du développement économique.

En combinant cette réforme avec celle de la Taxe Professionnelle qui va assécher les finances des collectivités locales, ce sont les services rendus à la population qui sont attaqués parce qu'elles tournent le dos au développement des services publics permettant de répondre aux besoins divers et variés des populations, quels que soient leurs lieux de vie ou de travail.

La Fédération CGT des Services Publics dénonce ces réformes qu'elle juge inacceptables.

Au final, c'est moins de services publics locaux et par la même, une remise en cause du statut de la fonction publique territoriale.

A l'inverse, la Fédération CGT des Services Publics est porteuse de propositions alternatives en matière de développement des services publics et de financement.

Elle revendique :

- ↳ Un rôle renforcé de l'Etat en tant que garant de l'unicité des principes du service public,
- ↳ Le maintien et le développement du service public de proximité sur l'ensemble du territoire,
- ↳ Des coopérations étroites entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales,
- ↳ Une réforme de la fiscalité locale,
- ↳ La prise en compte des exigences d'aménagement et de développement durable des territoires,
- ↳ L'édification d'un statut unifié de la fonction publique.

La fédération CGT des Services Publics est déterminée à œuvrer au rassemblement le plus large possible des forces syndicales, des agents territoriaux, des populations, des élus afin d'exiger le retrait des projets de réforme territoriale et de réforme de la Taxe Professionnelle et d'imposer d'autres solutions permettant le développement des services publics, de l'emploi public statutaire et de leur financement solidaire.

Pour cela, elle appelle les agents à des arrêts de travail le **mercredi 18 novembre 2009**.

En conséquence, la Fédération CGT des Services Publics dépose, par la présente, un préavis de grève pour la journée du 18 novembre 2009 de 00 à 24 heures, pour l'ensemble des personnels, pour la satisfaction des revendications.

En espérant être enfin entendu par le gouvernement,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services Publics,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Talbot', with a stylized flourish at the end.

Baptiste TALBOT
Secrétaire Général